



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS ET RÉSUMÉ DE MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME

Avis est donné, conformément à l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), que le conseil de la Ville, à son assemblée du 19 février 2018, a adopté les règlements suivants :

04-047-183 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)

Ce règlement modifie l'affectation du sol, à l'égard du lot 2 402 168 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Ce règlement remplace notamment l'affectation « Secteur d'emploi » par une affectation « Secteur d'activités diversifiées » sur le lot 2 402 168 du cadastre du Québec, adjacent au parc Jean-Duceppe et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et par les rues Molson, William-Tremblay et Augustin-Frigon, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Plusieurs autres cartes et illustrations sont ajustées en conséquence. (CM18 0270)

17-030 Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson

Ce règlement permet de déroger à certaines dispositions (usages/hauteur) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) à l'égard du territoire concerné. (CM18 0269)

À la suite de l'avis publié le 26 février 2018 dans ce journal, et conformément aux articles 137.13, 137.15 et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), les règlements 04-047-183 et 17-030 sont réputés conformes au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du 29 mars 2018 et entrent en vigueur à cette date.

Ces règlements sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 11 avril 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat